

**MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



**PERMANENT MISSION OF
THE REPUBLIC OF BENIN
TO THE UNITED NATIONS**

69EME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**CONFERENCE D'EXAMEN 2015 DU TRAITE SUR LA NON-
PROLIFERATION NUCLEAIRE**

New York, du 27 avril au 22 mai 2015

INTERVENTION

de

S.E.M. Jean-Francis R. ZINSOU

**Ambassadeur, Représentant Permanent du Bénin
auprès des Nations Unies**

New York, avril 2015

Madame la Présidente,

Je voudrais, avant tout, présenter au Népal et aux familles des victimes, mes sincères condoléances à la suite de la catastrophe naturelle dévastatrice que vient de connaître ce pays.

Permettez-moi d'associer ma voix à celles qui m'ont précédé pour vous féliciter chaleureusement pour votre brillante ascension à la présidence de la Conférence d'examen 2015 du Traité sur la Non-prolifération nucléaire.

Le soutien de ma délégation ne vous fera pas défaut pour la réussite des travaux de la Conférence. Je félicite également les membres du Bureau.

Le Bénin s'aligne sur les discours prononcés au nom du Mouvement des Pays Non alignés et du Groupe des Etats africains, respectivement par la République Islamique d'Iran et le Nigeria.

Le Traité sur la Non-prolifération nucléaire conclu le 1er juillet 1968 est, sans nul doute, la clé de voûte de la gestion du nucléaire, au regard de son régime juridique international particulier fondé sur trois piliers fondamentaux à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

La menace que font peser sur le monde la possession, le développement et la prolifération nucléaires, est évidente comme en témoignent les récents accidents nucléaires dont les conséquences humaines ont dépassé les possibilités et moyens des Etats affectés. Les Conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires dont la dernière s'est tenue à Vienne en Autriche permettent de sensibiliser davantage la Communauté internationale sur le danger de ces armes et sur l'urgence de leur élimination totale. Nous remercions la Norvège, le Mexique et l'Autriche pour leur leadership à cet égard.

Nous saluons les efforts accomplis au plan bilatéral entre les plus grandes puissances nucléaires pour limiter et réduire leurs stocks d'armes nucléaires, tout en leur recommandant d'être encore plus ambitieux dans leurs engagements et de surtout mettre plus d'accent sur les mécanismes multilatéraux au sein des Nations Unies comme cadre unique de promotion de principes universels dont le respect s'impose à tous.

Nous réaffirmons notre attachement au TNP et souhaitons que la présente Conférence de révision, s'accorde sur les actions à entreprendre pour renforcer de façon équilibrée les trois piliers du Traité en vue de la réalisation des objectifs d'élimination des armes nucléaires, de la non-prolifération nucléaire et de promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il importe d'avoir des progrès simultanés entre les trois piliers.

Nous estimons qu'au nombre des actions urgentes à entreprendre dans ce cadre figure, entre autres, la création dans toutes les régions du monde, de zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que le respect de l'arrêt des essais nucléaires ainsi que le prévoit le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires adopté le 24 septembre 1996.

Le Bénin appuie toutes les initiatives de soutien à la mise en œuvre des résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 qui, à travers son Plan d'action, a pris d'importantes décisions dont la mise en œuvre devrait contribuer efficacement au désarmement et à la non prolifération nucléaires. Notre souhait est que cette Conférence puisse s'accorder sur les moyens d'aller de l'avant dans l'exécution effective de ce Plan d'action en 64 points dont l'adoption a suscité de réels espoirs chez la majorité des Etats.

Dans ce cadre, mon Pays regrette profondément la non tenue à ce jour de la Conférence d'Helsinki sur l'instauration d'une Zone exempte d'arme nucléaire au Moyen-Orient. Aussi le Bénin soutient-il les efforts en cours en vue de lever les divergences et obstacles à sa tenue. L'instauration d'une telle zone au Moyen-Orient sera sans conteste, un grand pas vers l'instauration d'un climat de confiance indispensable qui ne manquera pas d'impacter positivement sur les efforts en vue de l'instauration d'une paix durable dans cette région.

Madame la Présidente,

Alors que le monde fait face à une expansion dangereuse du terrorisme et de l'extrémisme religieux violent qu'incarnent Boko Haram, l'Etat Islamique, Al-Qaïda et les entités affiliées, la Communauté internationale devra davantage renforcer le régime de non prolifération nucléaire et la sécurité des installations nucléaires afin d'empêcher ces groupes terroristes et autres acteurs non-étatiques d'avoir accès au matériel et à la technologie nucléaire. Cela suppose un renforcement de la coopération internationale, une amélioration de la sûreté nucléaire, une veille sécuritaire permanente au niveau des centrales nucléaires ainsi que le respect scrupuleux de la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité qui constitue un outil

essentiel du dispositif de non-prolifération nucléaire. Cependant, la seule voie de salut passe par le règlement pacifique des différends internationaux relatif à l'emploi pacifique du nucléaire.

Le Bénin porte la vocation de l'Afrique résolument engagée dans la voie d'un monde exempt d'arme nucléaire, comme en témoignent l'adoption et l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba établissant cette zone

La promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, strictement sous le contrôle total et sans condition de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), est une constante de la Politique Extérieure du Bénin étant donné les immenses bénéfices de cette énergie dans les domaines de la médecine, de l'électricité, de l'agriculture, notamment en matière de gestion de l'eau et d'irrigation.

Les actions entreprises par l'AIEA dans certains pays africains dans ce cadre sont tout à fait louables. Ses interventions doivent être étendues à des pays comme le Bénin qui déploie d'énormes moyens pour faire face au déficit en énergie électrique, un facteur clé du développement de tout Etat. Il importe à cet égard que les moyens de l'AIEA soient renforcés afin qu'elle puisse accomplir avec encore plus d'efficacité sa noble mission.

Je vous remercie.